



Saint-Germain  
lès-Corbeil

**Mesdames et Messieurs les membres du  
CONSEIL MUNICIPAL**

Saint-Germain-lès-Corbeil, le 20 février 2026

Objet : Convocation conseil municipal

Affaire suivie par Pauline LECOMTE-CARRETO

Responsable juridique et des achats

Tél. : 01.69.89.79.61 / affaires.generales@sglc.fr

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

**LUNDI 09 MARS 2026 à 19 H 00  
en mairie**

**ORDRE du JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026
2. Régularisation de l'autorisation budgétaire pour l'exécution des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
3. Budget Primitif 2026
4. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2026
5. Composition du Comité Social Territorial
6. Avenant au contrat de fourrière automobile
7. Fixation des modalités encadrant la remise d'un chèque de caution pour les séjours organisés par le service Jeunesse et Sports de la commune
8. Annule et remplace la délibération n°88-2025 portant mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale
9. Détachement d'un foncier communal jouxtant la parcelle cadastrée AA n°320 sis 5 rue des Coquilles en vue de créer une nouvelle parcelle
10. Cession d'un foncier communal jouxtant la parcelle cadastrée AA n°320 sis 5 rue des Coquilles
11. Attribution des subventions aux associations
12. Rapport d'activités 2025 du Syndicat Intercommunal Seine et Sénart – Si2S

Pour chacun des points énumérés ci-dessus qui seront soumis à une délibération, des notices explicatives sont jointes à la présente convocation.

Selon le Code Général des Collectivités Locales, selon l'article L. 121-15-1 du code des communes et, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 approuvé à l'unanimité, **seules les déclarations écrites des Conseillers Municipaux remises en Mairie seront contenues dans le Procès-Verbal.**

La présente convocation, affichée en mairie et publiée sur les supports informatiques de la commune, vous est transmise par voie dématérialisée conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité » ou sera adressée par écrit au conseiller municipal qui en fait la demande écrite à la Direction Générale des Services.

Veuillez croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

*Vice-président en charge de la politique sportive de Grand Paris Sud,  
Conseiller départemental, président délégué aux Sports,*



Yann PÉTEL

*Affichage mairie et  
publication site internet de la ville le 20-02-2026*

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil  
2 route de Lieusaint - 91250  
Département de l'ESSONNE



Tél. : 01 69 89 70 70  
Fax : 01 60 75 01 91  
Courriel : [contact@sglc.fr](mailto:contact@sglc.fr)

<https://www.saint-germain-les-corbeil.org/>